



Camion de livraison mal stationné + dommage à un tiers

Par **Mickel33**, le **05/10/2012** à **15:29**

Bonjour,
Un camion de livraison de moyenne taille était stationner à gauche sur des places handicapés dans une petite ruelle qui donne accès à un parking privatisé pour plusieurs immeubles. Il est formellement interdit de stationner à cet endroit.
Étant pressé, j'ai essayé de passer, mais à ma droite des vélos étaient cadénassés, également à un endroit non prévu pour cet effet. J'ai malheureusement fait tombé un vélo qui s'est un peu cassé (garde-boue et la chaîne) et j'ai rayé de façon significative la portière passager. Une personne derrière moi a pris le vélo en me disant qu'il connaissait le propriétaire.
Étant donné que j'étais pressé, je n'ai ni pris le temps de faire des photos, ni la plaque du camion ni autre moyen de preuve. La seule chose en mon pouvoir, est de demander au magasin la compagnie qui l'a livré, et retrouver ce témoins.
Mes questions sont d'une part, que puis-je faire si le propriétaire du vélo se retourne vers moi afin d'exiger réparation du préjudice, et d'autre part, puis-je rejeter la faute sur la compagnie de livraison, afin de rembourser le vélo et faire réparer la portière?
Je vous remercie d'avance pour votre aide,
Michael

Par **Lag0**, le **05/10/2012** à **16:31**

Bonjour,
Vous ne semblez pas le voir, mais vous êtes 100% responsable de cet accident et de plus coupable d'un délit de fuite.
Si le camion vous empêchait de passer, il fallait attendre, voir appeler la police, mais pas tenter de passer si la place n'était pas suffisante.

Par **alterego**, le **06/10/2012 à 13:05**

Bonjour,rnrnVos photos n'auraient été d'acune utilité sinon celle de prouver que vous aviez tous les torts.rnrnÊtre pressé n'est pas non plus une excuse.rnrnCordialement

Par **Mickel33**, le **06/10/2012 à 21:54**

merci pour vos réponses, rnrnCordialement